

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 20 mai 2022

35 nouveaux lauréats en Nouvelle-Aquitaine du fonds d'accélération des investissements industriels

Dans le cadre du déploiement du plan France Relance, **Fabienne BUCCIO**, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, et **Alain ROUSSET**, président du conseil régional, ont sélectionné **35 nouvelles entreprises régionales lauréates du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires :**

- **LES ATELIERS DE CARCASSONNE** (16) pour l'implantation d'un site de production en Charente.
- **CLOSURA** (17) pour la modernisation de ses outils et l'augmentation de sa capacité de production.
- **EURO'BEDDING LITERIE** (17) pour son programme d'investissements en équipements de production.
- **SURFILM PACKAGING** (17) pour son programme d'investissement et d'innovation.
- **ARTS ET CERAMIQUES DUCROT** (19) pour l'acquisition de lignes de production et du marché associé.
- **CERAMIQUES ET DEVELOPPEMENT** (19) pour la modernisation de l'atelier de production.
- **MAUGEIN IMPRIMEURS** (19) pour ses investissements dans une nouvelle activité de boitage industriel.
- **AZELAN** (24) pour son projet de modernisation de l'outil de production.
- **FARGEOT** (24) pour l'augmentation de sa capacité de production.
- **GUYENNE PAPIER** (24) pour son projet de modernisation de l'outil de production.
- **IMERYS CERAMICS France** (24) pour son programme de modernisation de l'outil industriel.
- **SOCAT (DELMON)** (24) pour son programme d'investissements matériels.
- **ATS INDUSTRIE** (33) pour son programme d'investissements matériels.
- **CEVA SANTE ANIMALE** (33) pour son projet d'investissement pour de nouveaux produits.
- **EXXELIA** (33) pour son programme de modernisation de l'outil industriel, corrélé à l'acquisition de savoir-faire valorisants pour les personnels.
- **ICEF SOUDAGE** (33) pour la création d'un laboratoire d'essais et le renforcement de ses moyens industriels.
- **KP1** (33) pour la mécanisation et l'automatisation de tâches de coupes de fils d'acier.
- **LAFFORT** (33) pour son programme d'investissements matériels.

- **MADIC** (33) pour la construction d'un complexe industriel à haute performance environnementale à Saint André de Cubzac.
- **MONTEIRO** (33) pour la création, à Saint-Aubin-de-Blaye, d'une agence dédiée aux opérations de maintenance nucléaire.
- **FIRMENICH PRODUCTIONS** (40) pour son projet d'extension du site et investissements matériels afin de relocaliser la production d'un composant entrant dans la fabrication de nombreux produits d'hygiène.
- **SEALVER** (40) pour son programme de transformation numérique.
- **CUISINES JP AUNEAU** (47) pour la modernisation d'un atelier de production dédié au secteur de la seconde transformation du bois.
- **PÈRE FRERES** (47) pour son programme d'investissements capacitaires.
- **BONCOLAC** (64) pour la modernisation de l'outil de production.
- **ECOLE DE PRODUCTION ADOUR** (64) pour la création d'un centre de formation spécialisé dans des métiers de l'industrie.
- **ESIAM** (79) pour installer une activité de fabrication de palettes à partir de matériaux de réemploi.
- **LES ATELIERS DU BOCAGE** (79) pour son projet de fabrication dans un modèle d'économie circulaire.
- **RIBOULEAU MONOSEM** (79) pour la modernisation du parc machines et la pérennisation du savoir-faire.
- **SARGAM** (79) pour la modernisation de lignes de production dédiées au secteur de la seconde transformation du bois.
- **WESCO** (79) pour son projet de transformation numérique.
- **MECAFI** (86) pour son programme de modernisation de l'outil industriel.
- **STIVENT** (86) pour son programme d'investissements dans l'agrandissement du site et la création d'un laboratoire.
- **ARQUUS** (87) pour la construction d'un bâtiment logistique destiné à améliorer la performance industrielle du site de Limoges.
- **GALALITUM** (87) pour son programme de modernisation de l'outil industriel afin de s'adapter à des nouveaux marchés de façon plus efficace et plus écologique.

Lancé par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires, initialement doté de 400 millions d'euros à l'échelle nationale, a été renforcé par une enveloppe supplémentaire de 300 millions d'euros cofinancée à parité par l'Etat et les Régions puis par un complément de 150 M€ (annoncé en septembre 2021 également cofinancé à parité par l'Etat et les Régions). En aidant les projets industriels les plus structurants pour les territoires pouvant démarrer entre 6 mois et un an, ce fonds a pour objectif de permettre aux entreprises de rebondir après la crise.

Ces 35 nouveaux projets représentent 12,7 millions d'euros de subventions pour un total de 94,5 millions d'euros d'investissements productifs à l'échelle de la région. Ces projets créeront près de 364 emplois. Ils permettront aux entreprises concernées de diversifier leur activité, de moderniser leurs procédés de fabrication et ainsi de pérenniser leur présence en Nouvelle-Aquitaine. Ils viennent compléter les précédentes sélections de lauréats annoncées portant à plus de 82 millions d'euros le soutien de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine à des projets régionaux via le fonds d'accélération des investissements industriels.

Dans les prochaines semaines, d'autres projets en Nouvelle-Aquitaine seront sélectionnés pour bénéficier de ce fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires.

Pour en savoir plus sur le plan « France Relance » : planderelance.gouv.fr

Présentation des entreprises lauréates et descriptifs détaillés des projets dans le dossier de presse.